

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 260416AR084CB

Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue de la Cour - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Considérant la demande faite par Mme VANCAYEZELEE Alix, de réglementer le stationnement pour faciliter une livraison au n°7 rue de la Cour à Hondschoote,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 3 places de stationnement le Samedi 18 avril 2026 face au n°8 et 10 rue de la Cour à Hondschoote.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective avec la mise en place des panneaux par les services municipaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
Mme VANCAYEZELEE Alix, pour information et exécution.
M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.
Mme DEPECKER Hélène, Conseillère déléguée à la voirie, pour information.

HONDSCHOOTE, le 16 avril 2026

Le Maire d'Hondschoote
F. DELATTRE

